

Projets agrivoltaïques de Champlitte

Lettre d'information #3

Printemps 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis 2022 la faisabilité de deux projets agrivoltaïques sur la commune de Champlitte. Après plus d'un an d'études et d'échanges avec les parties prenantes du territoire, les projets de parcs agrivoltaïques de Vergy et de Rougeot ont respectivement été déposés en octobre et en décembre 2024.

Il revient désormais aux services instructeurs de rendre leur avis sur les projets, en s'appuyant sur deux solides dossiers d'études d'impacts, détaillés dans cette lettre.

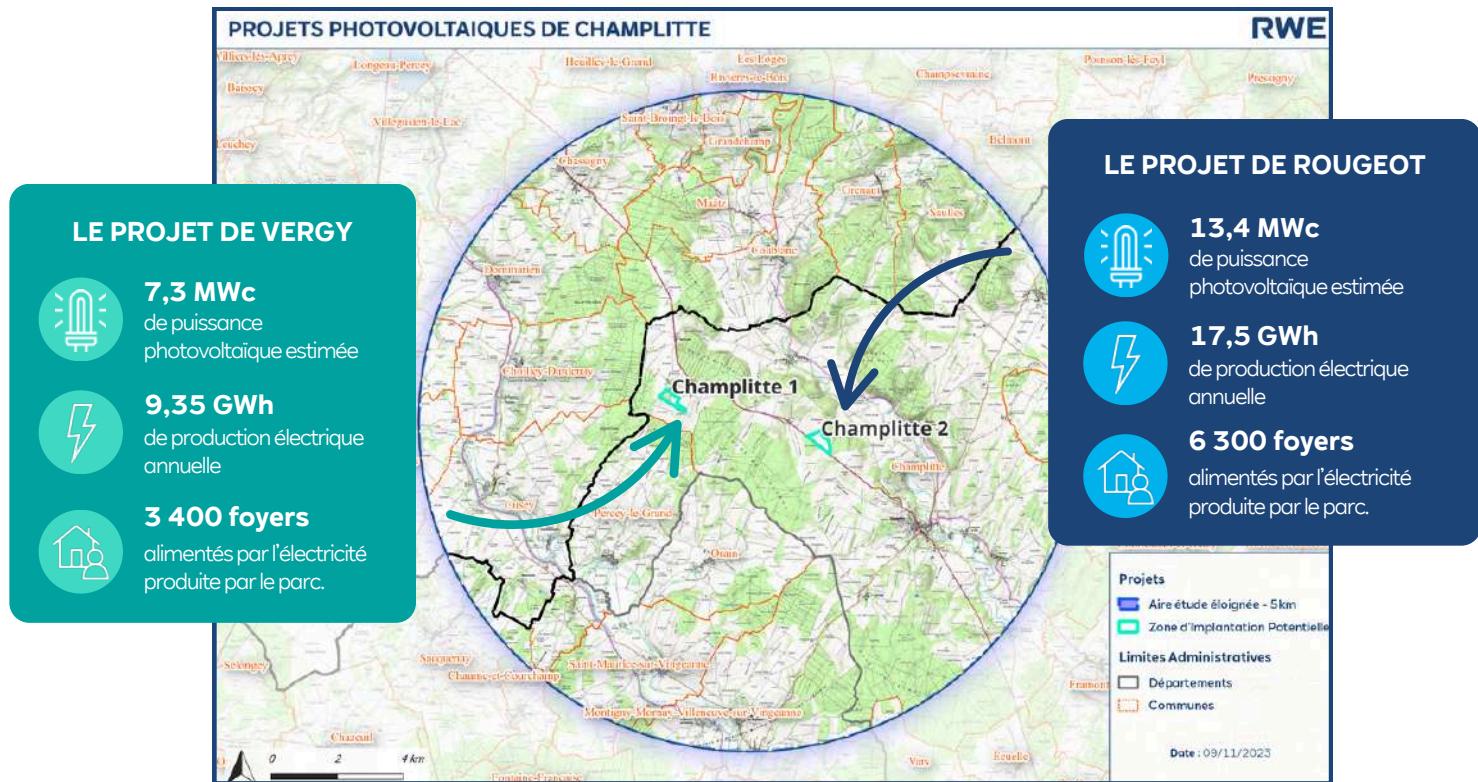
Retrouvez dans cette lettre l'implantation des deux projets, les conclusions du dossier ainsi que les prochaines étapes, dont l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous afin de vous présenter son déroulement.

Bonne lecture !

Léopold Hugel

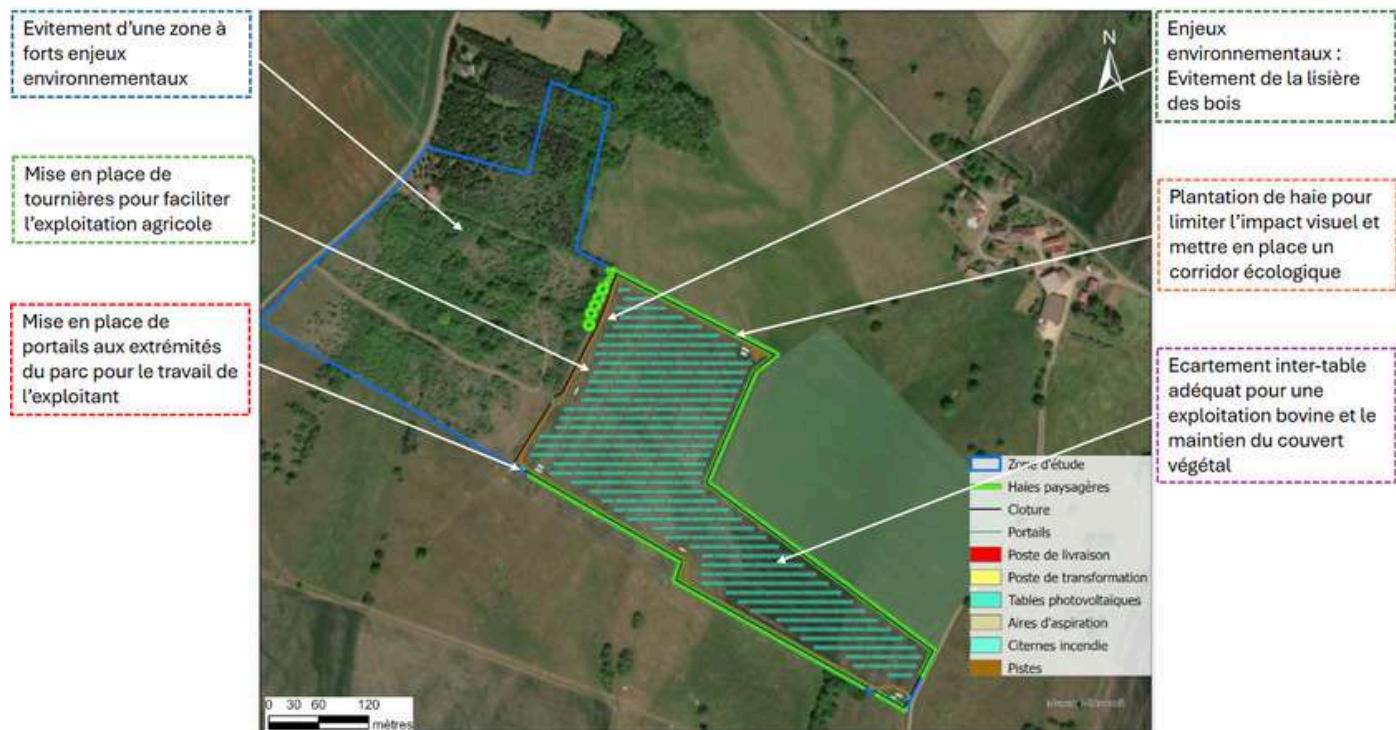
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France
leopold.hugel@rwe.com

Pour plus d'informations sur les projets, rendez-vous sur le site dédié : champlitte.parc-solaire.com



Le parc agrivoltaïque de Vergy

Suite aux études résumées ci-dessous, des mesures ont été définies pour adapter le projet aux enjeux du territoire.



Carte des mesures prises pour limiter les impacts

L'étude écologique

L'étude écologique a identifié quelques enjeux modérés à forts sur le site du projet :

- Les **pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques**, un habitat protégé au niveau européen ;
- Le **Trèfle strié**, une espèce végétale à enjeu de conservation fort ;
- Des **passereaux nicheurs** (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune) et **rapaces** (Milan royal, Bondrée apivore, etc.) ; fréquentent la zone en période de nidification et de chasse ;
- Le **lézard des murailles** est présent dans les lisières.



L'étude paysagère

Selon l'étude paysagère, le site bénéficie d'une visibilité réduite grâce aux bois et reliefs alentours. Les vues les plus marquées sont depuis la **route D288** et le **hameau des Louches**.

Plusieurs **photomontages** ont été réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis ces points.

L'étude agricole

Le site, actuellement utilisé pour des cultures céréalières, présente un rendement agricole limité en raison de la nature du sol. Une partie du terrain a également été laissée en friche. **Le projet agrivoltaïque vise donc à pérenniser l'activité agricole en installant des panneaux photovoltaïques et en mettant en place un pâturage bovin.**



Le parc agrivoltaïque de Rougeot

Voici un aperçu des mesures prises pour limiter les impacts du projet de Rougeot, suite à l'étude d'impact réalisée.



Carte des mesures prises pour limiter les impacts

L'étude écologique

L'étude écologique a révélé des enjeux environnementaux globalement modérés :

- Le **Tordyle élevé**, fleur protégée, est présent sur les talus du site en dehors de la zone de projet ;
- Des **passereaux nicheurs** (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune) et **rapaces** (Milan royal, Bondrée apivore, etc.) fréquentent la zone en période de nidification et de chasse ;
- Des **chauves-souris** (Petit Rhinolophe, Grand Murin, etc.) utilisent les lisières et prairies comme corridors de chasse ;
- Le **lézard des murailles** est présent dans les lisières du bois.

L'étude paysagère

Selon l'étude paysagère, le site bénéficie d'une visibilité réduite grâce aux bois et reliefs alentours. Les vues les plus marquées sont depuis **la route D67** et le **hameau du Piémont**.

Plusieurs **photomontages** ont été réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis ces points.

L'étude agricole

Le site, actuellement utilisé pour des cultures céréalières et fourragères, présente un rendement agricole limité en raison de la nature du sol. **Le projet vise à remettre en prairie la parcelle avec un pâturage bovin.** Cette remise en prairie permettra de préserver la zone de captage d'eau potable, en arrêtant l'usage de produits phytosanitaires pendant 40 ans.

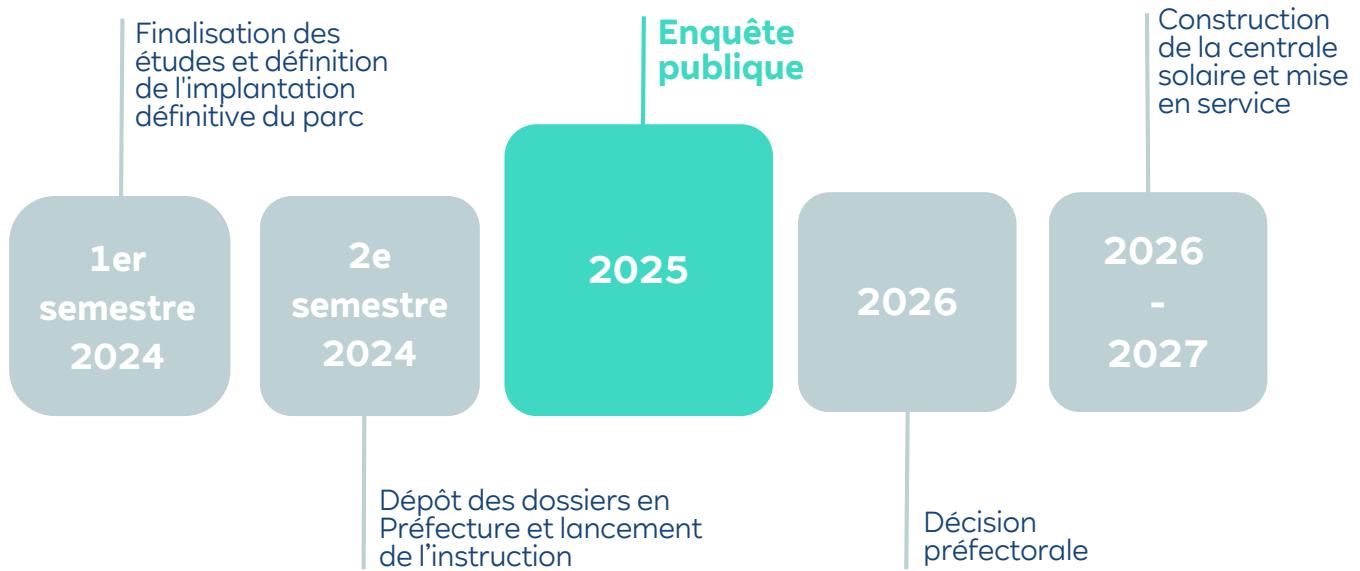


Simulation depuis la D67, en bordure sud-est du projet

Et après ?

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France).



Prochaine étape : l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet agrivoltaïque. Cette phase permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet.

Pour les projets agrivoltaïques de Champlitte, l'enquête publique devrait se tenir en 2025.

Nous reviendrons vers vous pour vous donner les dates précises !

